



# Charte d'utilisation du matériel et des réseaux informatiques

## Préambule :

La présente charte a pour objet de préciser les droits et devoirs de chacun dans le cadre de l'utilisation du réseau du lycée Camille Jullian. Elle s'appuie sur les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

**On entend par « réseau du lycée » les ordinateurs, les serveurs, et tout le matériel informatique relié ou non en réseau, situés en tout point du lycée, ainsi que les services sur Internet propres au Lycée Camille Jullian.**

**Cette charte s'applique à tous les utilisateurs potentiels de ces ressources : élèves, personnels enseignants et non enseignants, y compris les personnels ouvriers, de service, d'administration, de direction et les administrateurs du réseau du lycée.**

## Les engagements de l'Etablissement :

L'Etablissement s'efforce d'offrir aux élèves, aux enseignants et à tout le personnel les meilleures conditions de travail en informatique : matériel, logiciels, réseau interne et accès à Internet.

Un ou plusieurs administrateur(s) réseau veille(nt) au bon fonctionnement du réseau du lycée, et dans ce but ont des droits spécifiques, précisés dans la présente charte.

L'Etablissement s'engage à fournir aux utilisateurs tous les services proposés. Toutefois l'accès à l'outil informatique peut être (momentanément) interrompu pour des raisons techniques ou de maintenance. Il garantit aussi à l'utilisateur la protection des données déposées sur les serveurs du lycée, par différents moyens de sauvegarde et de protection, mais ne peut être tenu juridiquement responsable de la perte de données suite à une panne ou une mauvaise manœuvre d'un utilisateur.

L'Etablissement met en œuvre tous les moyens possibles pour éviter aux utilisateurs d'accéder à des informations illégales ou non destinées à un public mineur. Il procède à des contrôles réguliers ou occasionnels pour s'assurer que le réseau est utilisé dans le respect de la charte.

## Conditions d'accès :

Sur la zone « Pédagogie » du réseau du lycée, chaque utilisateur possède un compte ouvrant l'accès à un espace de travail personnel à partir duquel il aura droit à l'ensemble des services et des logiciels accessibles depuis le poste sur lequel il se connecte. Cet espace comprend un dossier **personnel non privé**, où il pourra enregistrer les documents créés au lycée. Ce dossier peut être limité en taille.

**Cet espace personnel est sécurisé par un identifiant et un mot de passe, qui sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait, même en cas d'utilisation par une autre personne, connue ou inconnue.** La session personnelle doit être fermée après chaque utilisation. Si quelqu'un a laissé sa session ouverte, l'utilisateur suivant doit fermer cette session avant d'ouvrir la sienne.

Les espaces de travail ne doivent contenir que des fichiers créés ou copiés dans le cadre des enseignements dispensés au lycée (cours ou recherches, procédures d'orientation...) et en aucun cas des fichiers exécutables, sauf accord du service informatique.

Les enseignants ont un droit d'accès aux espaces des élèves. L'administrateur a un droit d'accès à tous les espaces personnels et collectifs, et peut supprimer, (*après en avoir averti*) l'utilisateur concerné, des fichiers spécifiques enregistrés sans son accord s'ils sont contraires aux règles définies dans la présente charte.

**Des fichiers infectés par un virus ou susceptibles d'endommager le fonctionnement du réseau du lycée peuvent être supprimés sans préavis.**

## Respect des règles de la déontologie informatique et de la législation :

Dans son utilisation du réseau du Lycée, chaque utilisateur s'engage notamment à respecter les règles suivantes:

- ne pas masquer sa propre identité ou s'approprier celle d'autrui ;
- ne pas modifier ou effacer des documents autres que personnels ;
- ne pas diffuser de façon publique ou privée des messages, textes ou images provocants, susceptibles de porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité ;
- ne pas diffuser des injures ou d'une manière générale porter atteinte à l'honneur et la vie privée d'autrui ;
- ne pas visionner ni diffuser des documents à caractère raciste, xénophobe, pédophile, pornographique ou incitant à toute sortes d'actes illégaux (consommation de drogues, apologie de crimes...) ;
- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un de ses composants ;
- ne pas copier, échanger, diffuser, utiliser de copies illégales (c'est-à-dire sans l'accord des créateurs, propriétaires ou ayants droit) de fichiers, programmes etc. sur le réseau du lycée.

De plus, en signant cette charte, l'utilisateur s'engage à respecter **les règles du droit à l'image** et donc il s'engage à :

- ne pas diffuser ou publier d'image d'aucune personne connue ou inconnue, rencontrée dans l'Etablissement ou lors d'une activité organisée sous la responsabilité du Lycée Camille Jullian, sans son consentement clairement exprimé ;
- ne pas diffuser ou publier d'images prises dans l'enceinte de l'établissement sans l'accord du chef d'Etablissement.

**Ces deux points s'appliquent même quand la diffusion ou publication se fait en dehors de l'établissement (site Web, Blog...)**